



ATELIER DE FORMATION DES PARLEMENTAIRES

**THEME : « LE CONTROLE PARLEMENTAIRE DU SECTEUR DE LA
SECURITE : UNE EVALUATION INTERACTIVE DES BESOINS DES
COMMISSIONS DE DEFENSE ET DE SECURITE DU BENIN ET DU
TOGO »**

LOME

Les 22 et 23 août 2008

Hôtel le Pélican

Organisé par :

Le Réseau africain du secteur de la sécurité (ASSN)

En partenariat avec :

Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
(UNREC)

RAPPORT FINAL

INTRODUCTION

1. Le Réseau africain du secteur de la sécurité (ASSN), en partenariat avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), a organisé les 22 et 23 août 2008 à l'hôtel Le Pélican à Lomé (Togo), un atelier sur « Le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : une évaluation interactive des besoins des commissions de défense et de sécurité du Bénin et du Togo ».
2. L' atelier a réuni une cinquantaine de participants issus des délégations des commissions de défense et de sécurité du Bénin et du Togo, ainsi que de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali et de la RDC ainsi que des organisations de la société civile, des praticiens et des universitaires travaillant dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité et du système des Nations Unies notamment. La liste de présence figure en annexe.
3. Cet atelier avait pour objectif de promouvoir le contrôle parlementaire de l'institution de défense et de sécurité, d'offrir une plateforme d'échanges d'expériences en matière de réforme du secteur de la sécurité et de procéder à une évaluation des besoins et défis des commissions de défense et de sécurité du Bénin et du Togo.
4. Le présent rapport fait ressortir dans ses grandes lignes, l'essentiel des sujets débattus et les conclusions majeures de l'atelier.

I- CEREMONIE D'OUVERTURE

5. Etaient présents à la cérémonie d'ouverture des personnalités au nombre desquelles on pouvait noter les membres du corps diplomatique accrédités au Togo (USA, France), les chefs de mission des agences spécialisées du système des Nations Unies au Togo (PNUD, UNFPA, UNICEF, HCDH), le Directeur de cabinet représentant la ministre des droits de l'homme et de la consolidation de la démocratie, et le coordonateur adjoint de WANEP (West African Network for Peacebuilding) au Togo.

6. La cérémonie d'ouverture était dirigée par le professeur Boubacar N'DIAYE de l'ASSN qui faisait office de coordonnateur pour la circonstance. Après les propos introductifs du professeur Eboe HUTCHFUL, président de l'ASSN, qui a situé le contexte et les défis en matière de réforme du secteur de la sécurité en Afrique, quatre interventions ont marqué cette cérémonie d'ouverture.
7. La première intervention a été celle de Madame Jacqueline Seck Diouf, directrice du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), intervention lue en son nom par le coordonnateur du projet ASSEREP à l'UNREC, M. Kossi Mawuli AGOKLA. Elle a, dans son discours, souhaité la bienvenue aux diverses délégations, exprimé sa gratitude au pays hôte de l'atelier, et insisté sur la nécessité du contrôle parlementaire et démocratique du secteur de la sécurité dans les pays africains en tant que facteur de consolidation de la bonne gouvernance démocratique en matière de réforme de ce secteur.
8. Les deux interventions suivantes ont été celles de l'honorable Ayitou SINGO, président de la commission de défense et de sécurité de l'Assemblée nationale du Togo, et de l'honorable Venance GNIGLA, président de la commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de défense et de sécurité de l'Assemblée nationale du Bénin. Dans leurs mots de circonstance, ils ont rappelé la mission des commissions de défense et de sécurité dans le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité et le rôle important que jouent les parlements dans l'édification des jeunes démocraties. Ils ont également émis le vœu que cet atelier serve de cadre pour discuter des besoins des commissions de défense et de sécurité des assemblées nationales du Bénin et du Togo.
9. Intervenant en dernier lieu, l'honorable Komi KLASSOU, 1^{er} Vice-président de l'Assemblée nationale du Togo, a prononcé le discours d'ouverture de l'atelier. Il a transmis les salutations du président de l'Assemblée nationale aux participants et rappelé le lien intrinsèque entre la sécurité et le développement ainsi que le rôle prépondérant que jouent des forces de défense et de sécurité fortes, professionnelles et modernes dans la stabilisation et la paix dans les Etats africains.

10. Il a également souligné que l'adoption du nouveau statut particulier des personnels des Forces Armées Togolaises en février 2007 est l'une des contributions les plus marquantes de l'Assemblée nationale, en matière de réforme du secteur de la sécurité. Cette adoption a-t-il ajouté, a ouvert la voie à une série de mesures réglementaires, relatives au contrôle de plusieurs corps des Forces Armées Togolaises. Il n'a pas manqué d'exprimer sa gratitude aux organisateurs de l'atelier que sont l'ASSN et l'UNREC.

II- DEROULEMENT DES TRAVAUX

Premier jour : 22 août 2008

11. Les travaux de l'atelier ont tourné autour de cinq grands axes à savoir :

- Session I : Expériences de contrôle parlementaire : points de vue des présidents de commission ;
- Session II : Expériences de contrôle parlementaire : points de vue des chercheurs et des praticiens ;
- Session III : Défis du contrôle parlementaire en Afrique : (1) La police et les sociétés privées de sécurité ;
- Session IV : Défis du contrôle parlementaire en Afrique : (2) Les forces armées et les services de renseignement ;
- Session V : Renforcement des capacités en matière de contrôle parlementaire.

Session I : Expériences de contrôle parlementaire : points de vue des présidents de commission

12. Sous la présidence du professeur Eboe HUTCHFUL, la première session des travaux a été consacrée aux points de vue des présidents des commissions parlementaires de défense et de sécurité du Bénin, du Mali, de la RDC et du Togo.

13. L'honorable Ayitou SINGO, président de la commission de défense et de sécurité de l'Assemblée nationale du Togo a articulé son intervention autour de deux points à savoir le cadre juridique du contrôle parlementaire du secteur de la sécurité et le contrôle parlementaire de ce secteur depuis la IV^{ème} république au Togo. Abordant le premier axe de son exposé, il a mentionné les dispositions pertinentes de la constitution du 14 octobre 1992 qui

permettent à l'Assemblée nationale d'exercer un contrôle sur l'action gouvernementale. Il a souligné que les pouvoirs parlementaires sur le secteur de la sécurité sont à la fois inscrits dans la loi fondamentale et précisés par des mécanismes qui figurent dans le règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

14. Dans le second axe de sa présentation, l'honorable SINGO a mis l'accent sur les questions au nombre d'une douzaine qui ont été adressées au gouvernement en matière de sécurité depuis la première législature de 1994 et la mission d'information visant à réglementer les procédures de délivrance de passeport aux citoyens. L'une des actions louables des parlementaires togolais a été aussi l'adoption du nouveau statut particulier des personnels des forces armées togolaises. Il a conclu en rappelant les divers séminaires nationaux et sous-régionaux dont ont bénéficié les membres de sa commission en vue du renforcement de leurs capacités.
15. Après avoir rappelé l'effet du vent de l'est sur l'émergence des Etats démocratiques en Afrique et plus précisément au Bénin, l'honorable Venance GNIGLA a porté à la connaissance des participants que le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité au Bénin tire sa légitimité de la constitution béninoise. Pour soulever toute équivoque sur le mandat statutaire de la commission qu'il préside, il a tenu à préciser aux participants que celle-ci statue à la fois sur les questions des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité.
16. Cette particularité de la commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de défense et de sécurité de l'Assemblée nationale du Bénin l'a conduit à suggérer une spécialisation de ladite commission. Il est également revenu sur les réalisations concrètes des parlementaires en matière de contrôle du secteur de la sécurité. L'Assemblée nationale béninoise a ainsi voté 14 lois portant sur le secteur de la sécurité. Il a terminé son propos en insistant sur la place importante que devraient occuper l'étude et l'adoption du budget de la défense nationale.
17. L'honorable Abdou SIDIBE, Président de la commission de défense et de sécurité de l'Assemblée nationale du Mali, a consacré l'essentiel de son intervention aux outils du contrôle parlementaire tels qu'établis par la constitution de la république

maliennne. Il s'agit de l'interpellation du gouvernement ou du ministre de tutelle (ministre de l'intérieur, de la sécurité ou de la défense), des questions orales, des missions d'information, de l'enquête parlementaire ou de la visite de terrain. Il a souligné que la commission de défense et de sécurité a eu à interpellier à deux reprises le gouvernement : une interpellation sur la sécurité civile et les méfaits de l'insécurité routière, et une autre sur le problème récurant de l'insécurité et la rébellion dans le nord Mali. Il a terminé sa communication en rappelant les besoins de la commission qui sont entre autres : des besoins en ressources humaines spécialistes des questions de sécurité et stratégiques, des besoins matériels et financiers et des besoins d'échanges entre parlementaires africains.

18. L'expérience du contrôle parlementaire en RDC a été présentée par l'honorable Luete KATEMBO, président de la commission de défense et de sécurité du parlement congolais. Il a pour commencer rappelé le caractère bicaméral du parlement de la RDC et le contexte géopolitique et sécuritaire dans lequel évolue le pays. Dans le développement de son exposé, il a d'abord précisé la source juridique (constitution) du contrôle parlementaire et les outils dont disposent les parlementaires à cette fin. Il s'agit en substance de l'interpellation, des débats parlementaires et des missions d'information.
19. Il a ensuite poursuivi en rappelant la nécessité pour les parlementaires d'avoir une perception régionale de la sécurité. Il a enfin indiqué que le ministre de la défense a été plusieurs fois interpellé sur les problèmes de brassage et de mixage des troupes à l'est de la RDC. Les parlementaires ont saisi cette occasion pour demander que l'on opte pour le mixage entre éléments de l'armée régulière et des ex-forces rebelles au sein des troupes. Il a conclu en énumérant les difficultés rencontrées qui sont entre autres : la limitation de l'accès aux renseignements sur les groupes rebelles tels que celui du Général Nkunda et les rapports de travail complexes entre les ex-généraux redevenus députés et le gouvernement.
20. Les discussions qui ont suivi ont porté pour la plupart sur le manque de ressources humaines et financières des commissions de défense et de sécurité, l'obligation faite aux parlementaires de veiller à un équilibre entre le budget de la défense et celui alloué

aux œuvres sociales, et la prise en compte de la notion du genre dans les questions de défense et de sécurité nationales.

21. Les échanges de points de vue qui ont suivi l'ensemble des exposés de la session I ont également donné lieu à des débats fructueux sur les meilleures pratiques de contrôle démocratique du secteur de la sécurité, les échanges d'expériences entre les parlements africains, le renforcement des capacités des membres des commissions de défense et de sécurité et la nécessité pour les parlementaires de faire du lobbying auprès des forces armées et de sécurité en vue d'obtenir des informations pertinentes.

Session II : Expériences de contrôle parlementaire : points de vue des chercheurs et des praticiens

22. La seconde session de la journée, consacrée aux points de vue des praticiens et des chercheurs sur le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité, a été présidée par l'honorable Ayitou SINGO. Les différents exposés étaient ceux de M. Kossi Mawuli AGOKLA (UNREC), du professeur Christophe KOUNIAZONDE (ABBAP), du professeur Boubacar N'DIAYE (ASSN), de l'honorable Ben KUNBOUR (Ghana) et de l'honorable Moïse Lida KOUASSI (Côte d'Ivoire).
23. M. Kossi Mawuli AGOKLA a dans sa présentation procédé d'abord à l'état des lieux en rappelant le contexte de son intervention qui n'est autre que le Programme de réforme du secteur de la sécurité en Afrique (ASSEREP) dont la phase pilote se déroule au Togo depuis le début de l'année 2007. Il a ensuite présenté les activités réalisées au nombre desquelles on pourrait noter la campagne de sensibilisation pour l'amélioration des relations civils-militaires et l'organisation de divers séminaires de renforcement des capacités des forces armées et de sécurité auxquels la commission de défense et sécurité de l'Assemblée nationale du Togo a été plusieurs fois associée.
24. Evoquant la réalité du contrôle parlementaire du secteur de la sécurité au Togo, il a rappelé que le contrôle demeure classique (interpellations, questions orales, missions d'enquête etc.) avec une réelle volonté politique de mieux faire. En ce qui concerne les insuffisances de ce contrôle, il a noté le manque d'expertise, le manque d'informations relatives aux questions de défense et de

sécurité nationales, l'inexistence d'un mécanisme parlementaire de contrôle des services secrets et de renseignements et l'absence de relations institutionnelles soutenues entre les parlementaires et l'institution de défense et de sécurité.

25. Avant d'entrer dans le vif du sujet, le professeur Christophe KOUNIAZONDE a indiqué que le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité au Bénin est guidé par des principes de droit inscrits dans la constitution de la république du Bénin. Il a également mis l'accent sur le contexte sociopolitique instable qu'a traversé le Bénin après les indépendances avant de se lancer véritablement sur la voie de la démocratie. Le contrôle démocratique des forces de défense et de sécurité devrait, d'après ses analyses, jouir de la culture démocratique des citoyens qui doivent éviter de demander aux militaires de prendre le pouvoir par la force quelles que soient les circonstances.
26. Parlant de la commission parlementaire béninoise en charge des questions de défense et de sécurité, il a pointé du doigt le manque d'infrastructures administratives et financières. Il a également souligné que cette commission pour être efficace devrait se spécialiser sur les questions de défense et de sécurité et éviter d'être également en charge des questions de relations extérieures et de coopération au développement. Il a conclu son exposé en appelant les membres de la commission au professionnalisme et non aux débats politiques purs.
27. Le professeur Boubacar N'DIAYE a élaboré son exposé autour de trois points à savoir le contexte malien, le contrôle parlementaire après la révolution de 1991 et les besoins du parlement malien. Il a d'abord précisé que tout bon contrôle doit tenir compte du contexte politique, social et sécuritaire du pays pris en compte.
28. Le contexte malien se caractérise par une instabilité après les indépendances, un régime socialiste mais depuis les années 1990, par une démocratisation des institutions politiques. Le contrôle parlementaire après la révolution de 1991 a été et demeure efficient surtout avec un contrôle du budget de la défense. Il a pour conclure soulevé le manque d'expertise avérée comme lacune principale de la commission de défense et de sécurité du Mali.

29. L'honorable Ben KUNBOUR a commencé sa présentation en rappelant que le Ghana a par le passé connu plusieurs coups d'Etat avec pour incidence la dissolution fréquente des législatures. Ainsi, le parlement ghanéen n'a pas une longue tradition de contrôle démocratique du secteur de la sécurité. Les choses ont positivement évolué avec l'avènement de la démocratie dans les années 1990 dotant ainsi le parlement du cadre juridique approprié pour le contrôle parlementaire.
30. Abordant la réalité de ce contrôle, il a noté le fait que les partis au pouvoir traitent les opposants comme des traîtres qui sont prêts à vendre les secrets d'Etat au plus offrant ; les opposants soutiennent par ailleurs que le pouvoir en place utilise les forces armées à des fins politiques. Cet état de choses a-t-il souligné ne saurait contribuer à un contrôle parlementaire efficient. Il a aussi mis l'accent sur la complémentarité qui devrait exister entre les forces armées et le parlement ainsi que sur la question des technocrates en matière de sécurité et de stratégie militaire.
31. Sur ce dernier point, il a pris exemple du Liberia et de la Sierra Leone où les technocrates ont échoué dans leur mission entraînant ainsi ces pays dans la guerre civile avec des conséquences énormes pour les populations civiles. Il a fini ses propos en rappelant que les parlementaires doivent déterminer avec exactitude les risques sécuritaires de leurs pays respectifs et éviter d'ériger par voie de mimétisme le terrorisme international en premier risque potentiel à la sécurité de l'Etat en matière de politique de défense nationale.
32. L'honorable Moïse Lida KOUASSI a basé son intervention sur son expérience personnelle, ayant été par le passé opposant, ensuite ministre d'Etat en charge de la défense et actuellement président de la commission de défense et de sécurité de la Côte d'Ivoire. Il a d'emblée souligné que les parlementaires, avec le peu de ressources dont ils disposent, pourraient poser des actes efficaces au nombre desquels le contrôle des dépenses militaires à travers le vote du budget de la défense et la détermination du type et de la taille de l'armée.
33. Il a également ajouté que le contrôle parlementaire pourrait s'étendre aux questions de professionnalisme des forces armées et de sécurité et de leur respect des droits de l'homme et des

libertés publiques. Il a clôturé sa présentation sur les questions liées au renseignement en soulignant que quand bien même le contrôle parlementaire des services de renseignement serait admis, il doit se faire tout en préservant la sécurité de l'Etat.

34. La session II a pris fin avec des discussions générales qui ont relaté l'importance de la nécessité d'un encadrement juridique de la notion de « secret défense ». Il est également ressorti des débats le souhait qu'il y ait une certaine stabilité à la tête des commissions de défense et de sécurité. Les questions d'accès aux informations sur la sécurité nationale, d'écoutes aux fins de renseignement et le type de sécurité à adopter ont aussi nourri les débats. Les travaux de la première journée ont ainsi pris fin.

Deuxième jour : 23 août 2008

Session III : Défis du contrôle parlementaire en Afrique : (1) La police et les sociétés privées de sécurité

35. Les travaux ont débuté le second jour avec la session III qui traite du thème « Défis du contrôle parlementaire en Afrique : (1) La police et les sociétés privées de sécurité ». Cette session a été présidée par l'honorable Venance GNIGLA, président de la commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de défense et de sécurité de l'Assemblée nationale du Bénin et a connu quatre (4) exposés.
36. Le premier exposé portant sur « le rôle du parlement dans la réforme et le contrôle de la police » a été présenté par Mme Janine RAUCH de l'Institut pour la démocratie en Afrique du sud (IDASA). Son intervention a été inspirée d'une étude menée en octobre 2007 sur la réforme de la police en Afrique du sud. De façon résumée, elle a fait savoir que dans ce pays, il y a cinq ministères et institutions qui traitent des questions liées à la défense et à la sécurité (police, armée, justice, prisons etc.).
37. Elle a indiqué que l'ANC qui a pris les commandes du premier gouvernement post-apartheid s'était seulement préparé au contrôle des forces armées et des services de renseignement. Ceci a rendu difficile le contrôle et la réforme de la police pour lesquels le nouveau gouvernement n'avait pas l'expertise

nécessaire. Elle a toutefois souligné les bonnes relations qui existent entre le personnel des ministères concernés et la commission parlementaire sud-africaine de défense et de sécurité. Elle a ajouté que le ministère de la sécurité examine le budget de la police et le propose pour adoption aux parlementaires par le truchement de la commission de défense et de sécurité du parlement sud africain.

38. Le Magistrat colonel Jean-Pierre BAYALA de la MONUC a présenté le thème portant sur « La question police/gendarmerie de la réforme des systèmes de sécurité » avec pour exemple le travail mené par la MONUC en RDC. Il a construit son exposé autour de trois axes principaux qui sont le lien entre la réforme des systèmes de sécurité et la réforme de la police et de la gendarmerie, le lien entre la réforme de la police et la consolidation de l'Etat de droit et le cas de la réforme et de la restructuration de la police nationale congolaise.
39. Abordant le premier point de son exposé, il est brièvement revenu sur le concept et les définitions de la réforme du secteur de la sécurité, les caractéristiques générales des services de police et de gendarmerie dans les Etats fragilisés et les objectifs généraux et spécifiques des réformes des secteurs de la sécurité (police et gendarmerie). Ces objectifs sont le socle d'un cadre institutionnel clair pour assurer la sécurité et la création de services de police et de gendarmerie responsables devant les institutions civiles et les populations.
40. Evoquant le lien entre la réforme de la police et la consolidation de l'Etat de droit, il a mentionné l'approche des Nations Unies (de la MONUC en particulier) en établissant un lien intrinsèque entre la réforme de la police et de l'armée et la réforme de la justice, une approche qui favorise la consolidation de l'Etat de droit. Il a terminé son exposé par le cas de la réforme et de la restructuration de la police nationale congolaise. Cette réforme a été rendue possible par un état des lieux préalable, suivi de la mise en place du cadre institutionnel et des mesures pratiques adéquates.
41. M. Komi DOGBEVI, directeur général de la société privée de sécurité INTER-CON Togo, agence de sécurité privée assurant notamment la sécurité des agences du système des Nations Unies au Togo, a fait un exposé sur « la Sécurité privée au Togo :

l'expérience d'INTER-CON Togo ». Dans sa présentation, il a d'abord rappelé les origines de l'émergence des sociétés privées de sécurité.

42. Ces origines remontent au début des années 1990 au moment où les citoyens ont commencé à faire face à la recrudescence de l'insécurité dans les villes du Togo. Les troubles sociopolitiques ayant réduit la capacité d'intervention de l'Etat, les citoyens ont senti le besoin de se protéger en se confiant aux sociétés privées de sécurité. Il a ensuite indiqué que le cadre légal dans lequel interviennent les sociétés privées de sécurité est déterminé par l'arrêté n° 0061 du 17 avril 2008 du ministère de la sécurité et de la protection civile. Il a enfin mis l'accent d'une part sur la collaboration qui existe entre INTERCON Togo et les forces de l'ordre, et d'autre part sur la nécessité pour les autorités publiques d'amener les sociétés privées de sécurité qui opèrent sans agrément à se conformer à la législation en vigueur.
43. M. Jeff ISIMA, coordonnateur de l'ASSN a présenté l'exposé sur « La problématique de la régulation du secteur informel de la sécurité (Milices et autres groupes d'auto-défense communautaire) ». Après avoir avancé l'argument selon lequel l'existence du secteur informel de la sécurité signifie l'inexistence de l'Etat, il a précisé que le secteur informel de la sécurité se développe quand les citoyens n'ont pas l'assurance que l'Etat garantit la sécurité de leurs personnes et biens.
44. Il a également indiqué que les milices et les groupes d'auto-défense communautaires se développent plus rapidement dans les régions touchées par l'insécurité transfrontalière, les conflits armés et la criminalité urbaine. Il a attiré l'attention des participants sur le risque que constituent ces milices quant à la stabilité de l'Etat. En effet, ces milices et groupes d'auto-défense communautaires peuvent avec le temps devenir des bandes du crime organisé ou être manipulés par les politiciens. M. ISIMA a conclu en appelant à la nécessité de repenser le secteur de la sécurité en Afrique et en soulignant que le contrôle du secteur de la sécurité est l'un des plus difficiles qui soit.
45. Les discussions qui ont suivi ces quatre exposés ont fait état du rôle capital que devraient jouer les parlements dans la régulation du secteur de la sécurité privée. Les participants ont

demandé lors des débats que l'agrément donné aux firmes privées de sécurité soit au préalable étudié par les parlementaires.

Session IV : Défis du contrôle parlementaire en Afrique : (2) Les forces armées et les services de renseignement

46. Les travaux se sont poursuivis avec la session IV portant sur le thème « Les défis du contrôle parlementaire en Afrique : (2) Les forces armées et les services de renseignement ». La session a été présidée par l'honorable SIDIBE, président de la commission de défense et de sécurité du Mali.
47. Le premier exposé de cette session a été présenté par le professeur Dominique Bangoura, fondatrice de l'Observatoire politique et stratégique de l'Afrique (OPSA) et a porté sur le thème « Armées africaines : historique et legs contemporains, implications pour la réforme ». Elle a bâti son exposé autour de deux points à savoir : le bilan des forces armées africaines de 1960 à 1990 et la réforme du secteur de la sécurité en Afrique de 1990 à nos jours.
48. Concernant le bilan des forces armées africaines de 1960 à 1990, elle a relevé les principales caractéristiques suivantes : des armées répressives héritées de l'époque coloniale, des armées de parade nées des indépendances, des armées révolutionnaires populistes et politisées, des armées budgétivores, et des armées qui sortent de leurs rôles et missions traditionnels (coups d'Etat et régimes militaires).
49. Abordant la question de la réforme du secteur de la sécurité de 1990 à nos jours, elle a indiqué qu'il fallait décider d'une réforme ou d'une refondation des armées africaines, encore que ses recherches lui ont montré qu'il est plus indiqué de parler de refondation de ces armées. Cette refondation est endogène et découle des constitutions nées des conférences nationales souveraines qu'ont connues plusieurs Etats francophones africains. Dans sa conclusion, elle a fait observer que la réussite de la réforme ou la refondation du secteur de la sécurité en temps de paix ou en situation post-conflit dépend largement de la réussite de la transition démocratique et du contexte historique du pays en question.

50. M. Johnny KWADDJO a présenté la communication sur le thème « Rendre les services de renseignement utiles et accessibles ». Il a d'abord souligné qu'il est de l'intérêt du gouvernement, de l'opposition et des citoyens que les services de renseignement soient comptables devant le parlement. Ce contrôle permettra de voir s'ils sont utiles et accessibles. Il a mentionné par la suite que les services de renseignement sont très utiles dans la programmation militaire et que les renseignements deviennent utiles quand ils sont le fruit d'analyses pointues sur les informations collectées en matière d'espionnage et de contre-espionnage. Dans le contexte africain, il a préconisé le recours aux services de renseignement comme mécanisme de prévention des conflits intra-étatiques.
51. Pour les rendre accessibles, il a estimé qu'il faut créer un cadre approprié à cet effet. Il a ainsi donné l'exemple du Ghana où les questions de renseignements militaires, de renseignements à l'interne et de renseignements étrangers sont débattues au « National Security Council » qui regroupe les ministères de la défense, de l'intérieur, des affaires étrangères et des finances.
52. L'exposé portant sur « L'importance du contrôle parlementaire sur les services de renseignement » a été présenté par M. Dennis DLOMO. Il est parti des postulats selon lesquels le contrôle des services de renseignement est le fruit de l'histoire et de la culture démocratique, de la constitution et des lois nationales qui déterminent la structure des services de renseignement. Il a rappelé qu'il n'existe pas de modèle type de contrôle des services de renseignement avant de mettre l'accent sur les pré-requis pour le contrôle parlementaire de tels services.
53. M. DLOMO a par ailleurs indiqué à l'assistance que le contrôle parlementaire des services de renseignement permet d'éviter les abus, le renseignement illégal, la politisation des services de renseignement et d'opérer un contrôle sur le budget alloué aux services de renseignement. Il a terminé son intervention en invitant les parlementaires à éviter le contrôle particulièrement pointu des services de renseignement, ce qui nuit aux relations entre ces services et le parlement. Il les exhorte par ailleurs à se doter d'un code de conduite et à procéder au contrôle dans un contexte non-partisan.

54. Le Professeur Eboe HUTCHFUL a bouclé la session IV avec sa présentation sur le thème « Le lien entre la réforme du secteur de la sécurité et la bonne gouvernance ». Il a d'abord fait remarquer qu'il ne saurait exister de véritable réforme du secteur de la sécurité sans la bonne gouvernance. Il a ensuite montré que la bonne gouvernance permet une effectivité plus durable de la sécurité publique, l'équité dans l'assurance de la sécurité pour tous, et crée de meilleures conditions pour le développement et la démocratie. Il a enfin souligné que le lien intrinsèque qui existe entre ces deux notions est qu'elles sont consultatives, participatives et guidées par la question du genre. Une réforme du secteur de la sécurité passera ainsi nécessairement par une société juste et démocratique marquée par l'Etat de droit.

55. Les discussions ont pour l'essentiel évoqué le rôle que devrait jouer les parlementaires dans la professionnalisation des forces armées africaines. Les participants ont aussi souligné que la réforme du secteur de la sécurité devrait inclure toutes les composantes de ce secteur sans aucune exception. L'attention ne devrait pas toujours être focalisée sur la réforme des armées, étant donné que la réforme des services de sécurité est tout aussi importante.

Session V : Renforcement des capacités en matière de contrôle parlementaire

56. Cette dernière session de l'atelier a été conduite sous forme d'une table ronde sur le thème « Renforcement des capacités en matière de contrôle parlementaire ». Elle a été présidée par l'honorable Moïse Lida KOUASSI.

57. Le premier commentaire fut celui du Professeur Boubacar N'DIAYE qui a, en résumé, rappelé aux parlementaires la nécessité de tisser des relations de partenariat avec des organismes comme le DCAF (Centre pour le contrôle démocratique des forces armées) basé à Genève, en vue du renforcement de leurs capacités.

58. Le Professeur Christophe KOUNIAZONDE a saisi cette occasion pour revenir sur le renforcement du cadre légal et institutionnel du contrôle parlementaire au Bénin. Il a insisté sur la

nécessité pour ce cadre de régir, par une loi votée par le parlement, les activités des sociétés privées de sécurité.

59. Les commentaires de M. Kossi Mawuli AGOKLA ont porté sur le thème « Construire des relations institutionnelles avec les Forces Armées Togolaises ». On retiendra pour l'essentiel que les relations institutionnelles entre les parlementaires et les forces armées et de sécurité doivent dorénavant dépasser le cadre purement formel pour être des relations directes empreintes de confiance mutuelle et de contact direct.
60. M. Paul Beckett a, quant à lui, donné un cours pratique sur les ressources académiques disponibles notamment en Grande Bretagne pour la formation dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. Il s'est particulièrement appesanti sur les formations modulaires disponibles auprès du Global Facilitation Network for Security Sector Reform (GFN-SSR).
61. Les derniers commentaires, ceux du Professeur Eboe HUTCHFUL, ont porté sur le thème « La contribution de l'ASSN à la réforme et à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique ». Il a rappelé les cours de perfectionnement qui sont dispensés par l'ASSN aux praticiens de la réforme du secteur de la sécurité, au sein d'institutions universitaires ghanéennes. Figurent au nombre de ces cours celui de management de la défense et celui sur la bonne gouvernance du secteur de la sécurité.
62. Après ces commentaires principaux, les professeurs Boubacar N'DIAYE et Eboe HUTCHFUL ont procédé à un résumé des grandes conclusions et perspectives de l'atelier. Ces conclusions et recommandations seront détaillées dans la session de ce rapport réservée aux recommandations.

III- CEREMONIE DE CLOTURE

63. La cérémonie de clôture de l'atelier a été sanctionnée par la remise de certificats de participation et les allocutions du président de la commission de défense et de sécurité de l'Assemblée nationale du Togo, du président de la commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de défense et de sécurité du Bénin et de la directrice de l'UNREC.
64. Les présidents des commissions de défense et de sécurité des Assemblées nationales du Bénin et du Togo ont tous les deux salué l'intéressante initiative prise par l'UNREC et l'ASSN en vue de former les parlementaires du Bénin et du Togo ainsi que ceux d'autres pays africains en matière de contrôle démocratique du secteur de la sécurité. Ils se sont déclarés plus aptes à répondre à leurs devoirs vis-à-vis des forces de défense et de sécurité.
65. Madame Jacqueline Seck Diouf, directrice de l'UNREC a pour sa part souligné, en guise de conclusion et de clôture des travaux, la contribution de l'ASSN au succès de l'atelier et rappelé l'attachement de l'UNREC à la réforme du secteur de la sécurité en Afrique. Elle a appelé les participants à la restitution des grandes conclusions de cette formation afin de permettre aux différents parlements et Etat-majors concernés de bâtir de meilleures relations institutionnelles en vue d'un contrôle parlementaire encore plus efficace. Elle a enfin déclaré clos les travaux de l'atelier.

IV- GRANDES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

66. Les grandes conclusions et recommandations suivantes ont été arrêtées lors des deux jours d'atelier :
- La nécessité pour les commissions parlementaires de défense et de sécurité de construire des relations institutionnelles directes avec les forces armées et de sécurité pour atténuer les contraintes du contrôle ;
 - La nécessité de doter adéquatement les commissions parlementaires de défense et de sécurité en infrastructures administratives et en expertise ainsi qu'en fonds documentaires ;

- La prise en compte du contexte historique, politique et sécuritaire des pays concernés par la mise en œuvre du contrôle parlementaire ;
- L'option d'une politique de « défense nationale », de préférence à toute autre (notamment les politiques de « défense du régime » ou de « défense de l'Etat ») dans l'élaboration de la politique de défense qui doit faire l'objet d'un contrôle parlementaire ;
- La délégation par l'Etat de la sécurité aux institutions privées de sécurité devrait se concevoir non pour des considérations exclusives de libéralisme économique et commercial mais strictement à des fins sécuritaires, en ne perdant pas de vue les dangers de transfert par l'Etat, à ces sociétés, des prérogatives de puissance publique dont il doit rester le titulaire, de manière régaliennne. Le cadre légal et réglementaire de la délégation doit être balisé par les parlementaires ;
- Une réflexion doit être menée, au niveau régional, en vue d'un encadrement juridique du concept de « secret défense » pour éviter qu'il ne soit une contrainte majeure du contrôle parlementaire ;
- Le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité doit s'étendre aux services de renseignement en tant qu'exigence de la bonne gouvernance induite par la réforme de ce secteur ;
- La nécessité de renforcer le partenariat entre les parlementaires et les diverses organisations internationales et le mouvement associatif international pour l'effectivité de la prochaine phase post atelier à savoir le renforcement pratique des capacités des commissions de défense et de sécurité des parlements notamment du Bénin et du Togo (assistants parlementaires, fond documentaire, internet...).

| | |
|-----------------------|---|
| 1 0 : 3 0 - 1 1 : 0 0 | Pause – Café |
| 1 1 : 0 0 - 1 2 : 0 0 | <p><u>SESSION I</u></p> <p>Expériences de contrôle parlementaire : Points de vue des Présidents de Commission</p> <p><u>Président de séance</u> : Prof. Eboe Hutchful</p> <p>Panel :</p> <p>Hon. Dr. Ayitou SINGO, Président de la Commission Défense et Sécurité du Togo</p> <p>Hon. Venance GNIGLA, Président de la Commission Défense et Sécurité du Benin</p> <p>Hon Abdou SIDIBE, Président de la Commission Défense et Sécurité du Mali</p> <p>Hon. Luete KATEMBO, Président de la Commission Défense et Sécurité de la RDC</p> |
| 1 2 : 1 5 - 1 3 : 0 0 | DISCUSSIONS |
| 1 3 : 0 0 - 1 4 : 0 0 | Déjeuner |
| 1 4 : 0 0 - 1 7 : 0 0 | <p><u>SESSION II</u></p> <p>Expériences de contrôle parlementaire : Points de vue des chercheurs et des praticiens</p> <p><u>Président de séance</u> : Hon. SINGO, Président de la Commission Défense et Sécurité du Togo</p> <p>Panel:</p> <p>Prof. Christophe Kougniazonde (ABBAP), <i>Bénin</i></p> <p>Prof. Kossi Agokla (UNREC), <i>Togo</i></p> <p>Prof. Boubacar N’Diaye <i>Mali</i></p> <p>Hon. Dr. Ben Kunbour <i>Ghana</i></p> <p>Hon. Lida Kouassi <i>Côte d’Ivoire</i></p> |

| | |
|-----------------------|---------------------|
| 1 5 . 3 0 - 1 6 . 0 0 | Pause – Café |
| 1 6 : 0 0 - 1 7 : 0 0 | DISCUSSIONS |
| 1 8 : 0 0 - 2 0 : 0 0 | Diner |

DEUXIEME JOUR : 23 Août 2008

| | |
|-----------------------|---|
| 0 8 : 3 0 - 1 0 : 3 0 | <p><u>SESSION III</u></p> <p>Les défis du contrôle parlementaire en Afrique : La police et les sociétés privées de sécurité</p> <p><u>Président de séance :</u> Hon. Venance Gnigla Président, Commission Relations Extérieures, Coopération au Développement, Défense et Sécurité, Assemblée Nationale Bénin</p> <p>Panel :</p> <p>Janine Rauch, <i>Le rôle du parlement dans la réforme et le contrôle de la police</i></p> <p>Jean Pierre Bayala, <i>Le rôle du parlement dans la réforme et le contrôle de la police : Expérience de la MONUC/RDC</i></p> <p>Komi Dogbévi, <i>La sécurité privée au Togo : l'expérience d'INTER-CON Togo</i></p> <p>Jeff Isima, <i>La problématique de la régulation du secteur informel de la sécurité (Milices et autres Groupes d'auto défense communautaires)</i></p> |
|-----------------------|---|

| | |
|-----------------------|---|
| | D I S C U S S I O N S |
| 1 0 : 3 0 - 1 1 : 0 0 | Pause – Café |
| 1 1 : 0 0 - 1 3 : 0 0 | <p><u>SESSION IV</u></p> <p>Les défis du contrôle parlementaire en Afrique : les forces armées et les services de renseignements</p> <p><u>Président de séance :</u> Hon. Sidibé, Président de la Commission Défense et Sécurité du Mali</p> <p>Panel :</p> <p>Prof. Dominique Bangoura, <i>Armées africaines: Historique et legs Contemporains, implications pour la réforme</i></p> <p>Johnny Kwadjo, <i>Rendre les services de renseignements utiles et accessibles</i></p> <p>Dennis Dlomo, <i>L'importance du contrôle parlementaire sur les services de renseignements</i></p> <p>Prof. Eboe Hutchful, <i>Lien entre la réforme du secteur de la sécurité et la bonne gouvernance</i></p> |
| 1 2 : 1 5 - 1 3 : 0 0 | DISCUSSIONS |
| 1 3 : 0 0 - 1 4 : 3 0 | Déjeuner |
| 1 4 : 3 0 - 1 6 : 3 0 | <p><u>SESSION V</u></p> <p>Table ronde :</p> <p>Renforcement des capacités en matière de contrôle parlementaire</p> <p><u>Président de séance:</u> Hon. Moïse Lida KOUASSI, Président de la Commission de Défense et de Sécurité, Assemblée nationale, Côte d'Ivoire</p> |

| | |
|-----------------------|--|
| | <p>Commentaires principaux :</p> <p>Hon. Boubacar N’Diaye, <i>Développement des outils pour un contrôle Parlementaire: l’Expérience Sud africaine</i></p> <p>Prof. Christophe Kougniazonde, <i>Renforcement du cadre légal et Institutionnel du contrôle parlementaire au Bénin</i></p> <p>Prof. Kossi Agokla, <i>Construire des relations institutionnelles avec les Forces Armées Togolaises</i></p> <p>Paul Beckett, <i>Cours pratique sur la RSS-GFN et autres ressources</i></p> <p>Prof. Eboe Hutchful, <i>Contribution de l’ASSN à la RSS et au SSG en Afrique</i></p> |
| 1 6 : 3 0 - 1 7 : 0 0 | Pause-Café |
| 1 7 : 0 0 - 1 7 : 3 0 | <p>Conclusion et perspectives :</p> <p>Prof. Boubacar N’Diaye</p> <p>Prof. Eboe Hutchful</p> |
| 1 7 : 3 0 - 1 8 : 0 0 | <p>Cérémonie de clôture</p> <p><u>Orateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de la Commission Défense et Sécurité du Togo - Président de la Commission Défense et Sécurité du Bénin - Directrice de l’UNREC |
| 1 8 : 0 0 - 2 0 : 0 0 | Diner |
| | Fin de l’Atelier |

ANNEXE II

ATELIER DE FORMATION DES PARLEMENTAIRES AFRICAINS

THEME : « Le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : une évaluation interactive

des besoins des commissions de défense et de sécurité du Bénin et du Togo »

Lomé, Hôtel « le Pélican »

Les 22 et 23 Aout 2008

Listes des participants

| Pays | N° | Nom et Prénoms | Adresse postale | Email |
|-------|----|---|---|--|
| BENIN | 1 | Hon. Cyriaque DOMINGO | | |
| | 2 | Hon. Guéné OROU SE | 371 B.P. Assemblée Nationale Cotonou | |
| | 3 | Hon. Isidore GNONLONFO UN | 03 BP 0007 Cotonou | |
| | 4 | Hon. Georges BADA | 07 B.P 0068 Cotonou | agebad@yahoo.fr |
| | 5 | Hon. Justin AGBODJETE | 21 B.P 2486 Cotonou | hotel15janvier@yahoo.fr |
| | 6 | Hon. Edgard ALIA | 01 BP 3025 Cotonou | |
| BENIN | 7 | Hon. Boni Gansè BIO KANSI | 04 B.P 0475 Cotonou | |

| | | | | |
|--------------|----|---|-------------------------------|--|
| BENIN | 8 | Hon. Jocelyn DEGBEY | 90 91 32 55 Cotonou | |
| | 9 | Hon. Rachidi GBADAMASS I | - | |
| | 10 | Hon. Yacoubou MALEHOSSO U | Lot 2011 Cotonou | |
| | 11 | Hon. Alassane SEIDOU | B.P 112 Kandi | seidoualassane@yahoo.fr |
| | 12 | Hon. Désiré VODONOU | 04 B.P 0660 Cotonou | vodesire@inibenin.com |
| | 13 | Adjaï André ODON-ARO | B.P 371 Porto-Novo | Elsol_1963@yahoo.fr |
| | 14 | Abdou Rahamane DONTE | B.P 371 Porto-Novo | Sanima2007@yahoo.fr |
| | 15 | Charles O. B. LOKOTO | 01 B.P 800 Cotonou | bougourou@hotmail.com |
| | 16 | Casimir SOGLO | B.P 61 Porto-Novo | |
| | 17 | Christophe C. KOUGNIAZO NDE | 08 BP 0609 Tri Postal Cotonou | ckougnia@yahoo.fr abbap99@yahoo.fr |
| | 18 | Paulin DJAKPO | B.P 358 Cotonou | paulin_djakpo@yahoo.fr |
| | 19 | Moktar ADAMOU | 02 B.P 148 Parakou | bamoktar@yahoo.fr |

| | | | | |
|--------------------------|----|--|---|------------------------------------|
| BENIN | 20 | Carolle AFFEDJOU | 02 B.P 2555 Cotonou | caraffeg@yah oo.fr |
| | 21 | Venance Lubin GNIGLA | 03 B.P 476 Cotonou | venance.gnigla @bollore.com |
| COTE D'IVOIRE | 22 | Moïse LIDA KOUASSI | 22 B.P 516 Abidjan | cregoudavid@ yahoo.com |
| GHANA | 23 | Hon. Dr. Ben KUNBOUR | Parliament house Accra | bkunbuor@ya hoo.com |
| MALI | 24 | Hon. Abdou Abdoulaye SIDIBE | Assemblée Nationale du Mali – Bamako | abalbsid@yah oo.fr |
| | 25 | Prof. Modibo GOITA | Conseiller DEM Etat-Major Général des Armées B.P 1959 Bamako | modibogoita@ gmail.com |
| RDC | 26 | Hon. Luete Raymond KATEMBO | Président Commission Défense et Sécurité Assemblée Nationale RDC | luetekatembo @yahoo.fr |
| | 27 | Hon. Hamuli KITSA | Sénat Kinshasa Linguala RDC | |
| | 28 | Hon. Francine KIMASI | 07 Avenue de la source Ngaliema Kinshasa Kinshasa | francyk@hotm ail.com |
| | 29 | Hon. LUMEYA-DH- MALEGHI | Assemblée Nationale Kinshasa – Linguala | lumeyalioncea u@hotmail.co m |
| TOGO | 30 | Hon. Ayitou SINGO | Président Commission Défense et Sécurité Assemblée Nationale Togolaise | ayitou@hotmai l.com |
| | 31 | Hon. Yawo Pascal SOGADJI | 12 B.P 72 12 Lomé | passogadji@y ahoo.fr |

| | | | | |
|------|----|-------------------------------|--|------------------------|
| TOGO | 32 | Hon. Akakpo ATTIKPA | B.P 77 Vogan | |
| | 33 | Hon. Yoni MALOLAKA | - | |
| | 34 | Hon. Pahorsiki TOUH | BP : 390 Lomé | |
| | 35 | Yao GNAKOUAFRE | Présidence de la République | kontognak@gmail.com |
| | 36 | Fademba WAGUENA | Assemblée Nationale BP : 327 Lomé | waguena2002@yahoo.fr |
| | 37 | Manlengué LABDIEDO | Assemblée Nationale Togolaise BP : 327 Lomé | mlabiedo@yahoo.fr |
| | 38 | Egoulou AWIZOBA | Gendarmerie Nationale B.P 366 Lomé | awizobae@yahoo.fr |
| | 39 | Abalo ASSIH | Police Nationale 02 B.P 20 864 Lomé - Cité | assihabalo@hotmail.com |
| | 40 | Bassah BANASSIM | Base Transport de Lomé B.P 938 | bbbassah@yahoo.fr |
| | 41 | Abalo KADANGHA | F.I.R B.P 365 Lomé | |
| TOGO | 42 | Magnétine ASSINDAH | BP : 20084 Lomé | leclairon@yahoo.fr |

| | | | | |
|------|----|---------------------------------------|--|---|
| ASSN | 43 | Prof. Eboe HUTCHFUL | Ghana : ASDR, 27 Kofi Annan, North Legon, Accra P.O Box LG 347, Legon, Ghana | eboehutchf@a ol.com eboehutch@co mcast.net |
| | 44 | Prof. Boubacar N'DIAYE | 11 89 Beall ,Avenue Wooster, 44 691 USA | bndiaye@woo ster.edu |
| | 45 | Prof. Dominique BANGOURA | Observatoire Politique et Stratégique de l'Afrique (OPSA) Université Paris | domibangoura @aol.com |
| | 46 | Paul BECKITT | GFN – SSR, JG Smith Building University of Birmingham Birmingham UK | p.a.beckitt@bh am.ac.uk |
| | 47 | Janine RAUCH | P.O Box 32193 BRAAMFONTEIN 2017 South Africa | janinerauch@i africa.com |
| | 48 | Johnny KWADJO | 62 29 MATAN ZAS DR SEBRING, FL.USA | jmkwadjo@ya hoo.com |
| | 49 | Jossie NANA- ADU CAESAR | African Security Sector Network ASSN / ASDR North Legon | Sakumono39 @yahoo.com |
| | 50 | Priscilla VICHAS | P.O.Box MD 924 MADINA Accra | pancilla2001@ yahoo.ca |
| | 51 | Jean Pierre BAYALA | Police MONUC RDC Tél. (248) 812 10 79 22 | jbayala@yaho o.fr |

| | | | | |
|--------------|----|-------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| UNREC | 52 | Mme Jacqueline SECK DIOUF | UNREC P.O Box 2705, Lomé | seckj@un.org |
| | 53 | M. Kossi Mawuli AGOKLA | UNREC P.O Box 2705, Lomé | kagokla@unrec. org |
| | 54 | M. Thierry ZANG | UNREC P.O Box 2705, Lomé | tzang@unrec. org |
| | 55 | M. Jérôme TATRABOR | UNREC P.O Box 2705, Lomé | jtatrabor@ unrec.org |
| | 56 | Mme Maguy MENSAH | UNREC P.O Box 2705, Lomé | mmensah@ unrec.org |
| | 57 | Mme Nicole NANOA | UNREC P.O Box 2705, Lomé | nnanoa@ unrec.org |
| | 58 | M. Kwami M. LAVON | UNREC P.O Box 2705, Lomé | klavon@unrec. org |
| | 59 | M. Elom K. KHAUNBIOW | UNREC P.O Box 2705, Lomé | ekhaunbiow@ unrec.org |
| | 60 | Philippe ENGELHOL M | UNREC P.O Box 2705, Lomé | pengelholm@ unrec.org |